

Les aides et formalités du CONTRAT D'APPRENTISSAGE

<p>AIDE EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE DE L'APPRENTISSAGE</p>	<p>Montant de l'aide exceptionnelle pour la 1^{ère} année d'exécution du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none">• Versement d'une prime de 5 000 € par contrat pour un apprenti mineur• Versement d'une prime de 8 000 € par contrat pour un apprenti majeur <p>Conditions de versement de l'aide exceptionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">• Embaucher un apprenti de moins de 30 ans entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021 préparant un diplôme du Cap au Master2/Diplôme d'Ingénieur ou titre professionnel du cadre national des certifications professionnelles, équivalent au plus au niveau 7• Versement sans condition, aux entreprises de moins de 250 salariés• Les entreprises de plus de 250 salariés devront respecter des modalités spécifiques <p>A compter de la deuxième année, l'employeur de moins de 250 salariés peut bénéficier de l'AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS si le jeune prépare un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau CAP au BAC.</p> <p>Montant maximum de l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2000 € la 2^{ème} année- 1200 € la 3^{ème} année <p>Bénéficiez de notre prestation d'assistance pour sécuriser l'obtention de vos aides financières lié au contrat d'apprentissage.</p>
<p>AIDE DE L'AGEFIPH pour le recrutement d'un apprenti reconnu Travailleur Handicapé</p>	<p>Montant de l'aide : de 1000 € à 4000 €</p> <p>Condition : l'apprenti doit être bénéficiaire de l'obligation d'emploi au titre de l'article L5212-13 du Code du Travail ou ayant déposé une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) auprès de la MDPH.</p> <p>L'aide est ouverte pour les contrats conclus à partir du 11 mai et jusqu'au 28 février 2021.</p> <p>L'aide est cumulable avec les autres aides de l'Agefiph et les aides à l'emploi délivrées par l'État ou les Régions.</p> <p>Rapprochez-vous de notre service apprentissage orientation pour toute information ou assistance sur le recrutement d'un apprenti handicapé.</p>